

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 2 mars 2020**
A BELIN-BELIET (33) **Délibération n°46**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

ECOMUSEE :

**Voitures-voyageurs Palavas – Projet de travaux de maintenance
Plan de financement prévisionnel 2020**

Depuis les premières années de son fonctionnement (années 1970), l'Écomusée de Marquèze, propriété du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, achemine ses visiteurs par le biais de six voitures-voyageurs provenant de la ligne Montpellier-Palavas-les-Flots, classées en 1990. Leur fonctionnement quotidien pendant sept mois en continu chaque année a engendré une usure de certaines pièces mécaniques et une certaine altération de l'état général des voitures et notamment au niveau mécanique (freins, suspensions, roues...)

Dans une logique de sécurité et dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2019/2029, en cours de validation auprès des partenaires financeurs, le Parc naturel régional programme donc la réfection à l'identique des éléments mécaniques de 5 voitures-voyageurs.

Suite à une sensibilisation des services de la DRAC à cette problématique dans le courant du mois de septembre 2018, une prise en charge des travaux à hauteur de 50% a été validée pour la voiture 220 en 2019 ; aussi, pour les 5 autres véhicules concernés, la DRAC pourrait renouveler son aide (sous réserve de validation des démarches en cours).

Le plan de financement prévisionnel annuel de rénovation sur 5 ans des voitures-voyageurs, proposé :

	Taux subvention	Total en €HT
Parc naturel régional	50%	9 000
DRAC	50%	9 000
Total		18 000

Le Parc naturel s'engage à prendre en charge, sur son financement propre, le solde de l'opération si les subventions n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 2 mars 2020**
A BELIN-BELIET (33) **Délibération n°46**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** ce plan de financement prévisionnel sur les crédits d'investissement 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024, conformément au PPI en cours de validation auprès des partenaires financeurs
- **D'AUTORISER le Président** à solliciter les subventions participant à ce plan de financement, une fois validé, et à signer tout acte afférent.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.

Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine

